



APRA "Le Chabot"

LA LETTRE du CHABOT

Décembre 2005

Bonjour à tous,

Dans notre dernier bulletin nous vous faisons part des multiples projets qui fleurissent et « veulent du bien à notre rivière » : Directive cadre européenne sur l'eau et les rivières, nouvelle loi sur l'énergie qui remet en avant l'hydroélectricité comme moyen de lutter contre l'effet de serre, nouvelle loi sur l'eau qui met les rivières au diapason de la loi énergie...et aussi : projet Natura 2000 de préservation des espèces emblématiques sur l'Ariège... bref ! du pain sur la planche pour notre association.

C'est un semestre chargé de réunions, de concertations, de débats, que nous avons connu et qui nous aura permis (nous l'espérons) :

- de positionner notre association comme interlocuteur reconnu face aux « officiels » institutionnels de l'eau,
- de faire avancer quelques idées clefs que le « Chabot » mûrit depuis plusieurs années.
- de continuer notre action contre les pollutions de toute nature que subit la rivière,
- de s'opposer mais aussi organiser l'opposition aux multiples projets de centrales hydrauliques sur l'ariège,
- de rester très vigilant sur le dossier des « transparences » (vidanges des barrages en hautes eaux) qui revient en force sur le bassin de l'Ariège.

Toute une longue histoire que nous souhaiterions aussi, mieux partager que par un simple bulletin. Mais commençons par le début.

Le cadre législatif sur l'eau change : alors, mieux ou pire ?

1) La Directive Cadre Européenne

Importante, cette Directive fixe plusieurs obligations pour les états européens :

- ✓ un **état des lieux** de tous les milieux Eau dans chaque grand bassin et leur classement en plusieurs types de « **Masses d'Eau** »
- ✓ l'atteinte du « **bon état écologique** » en 2015 (dont l'état des peuplements flore et faune, invertébrés compris), sauf pour les « **Masses d'Eau Fortement Modifiées** »... par l'hydroélectricité notamment !!
- ✓ la **consultation du public**.
- ✓ L'**évaluation économique**.

Car, selon la traduction qui est faite de cette Directive dans chaque état et par chaque Agence de l'eau (pour nous, c'est l'Agence de l'eau Adour-Garonne), tout ce remue ménage va se traduire par des choix d'orientations bonnes ou mauvaises pour les cours d'eau.

Or, l'Agence Adour-Garonne brille surtout dans les faits par son soutien persistant à l'hyper exploitation de l'eau (irrigants et hydroélectricité). La suite logique, c'est une politique de stockages au détriment des fonctions naturelles des cours d'eau (auto-entretien des lits, auto

épuration des eaux, alimentation des nappes, des milieux humides, accueil et vitalité des peuplements naturels etc..).

Voilà une affaire dont on ne peut pas se désintéresser si on souhaite des mesures plus favorables aux équilibres naturels et une politique de préservation, et **non la fuite en avant**.

C'est donc par deux soirées débats et notre participation à une exposition que nous sommes intervenus sur la Directive Cadre sur l'Eau, en collaboration avec le réseau eau d'Uminat, le CEA et l'association Les Yeux Ouverts de Pamiers.

2) Une soirée pour l'assainissement par les plantes :



Avec 70 à 80 participants la salle du 1^{er} étage de la mairie de Varilhes bien remplie pour le débat :

« Mieux faire pour l'assainissement » : Assainir par les plantes

Pourquoi les plantes ?

- L'intérêt de l'assainissement par les plantes commence à être reconnu pour les petites unités collectives, notamment rurales, et suscite à la fois

attirance et questionnements.

- Pour les stations urbaines, les applications développées ces dernières années en traitement final (post-stations) dans le Nord de la France et les pays voisins, paraissent, elles, largement méconnues dans nos régions : décrites comme très performantes pour l'obtention de boues-compost, mais aussi pour une épuration complète avant rejet dans les eaux de rivières, sans risque dans le traitement des odeurs des stations, elles méritaient réflexion sur des applications possibles, voire souhaitables, en Ariège. Nous avons proposé cette méthode dans chacune de nos dernières interventions, en complément sur la station de Pamiers, et de Foix à Vernajoul avant le rejet dans le lac de Labarre.

- La question de l'usage des plantes dans l'assainissement autonome, qui complétait avec évidence le thème, faisait écho aux préoccupations principales de certaines associations et pouvait aussi intéresser les techniciens de l'assainissement et des collectivités (SPANC)

L'assainissement est un thème d'actualité en Ariège :

- de très nombreuses communes ariégeoises recherchent leur méthode d'assainissement ;
- outre la DCE, des enjeux tels que Natura 2000 sur les rivières Ariège et Hers supposent de tendre vers une excellente qualité du milieu eau ; (il reste beaucoup à faire)
- un Syndicat Mixte se crée cette année, rassemblant la plus grande partie des communes ariégeoises pour gérer l'eau potable et/ou l'assainissement et peut être une opportunité.

Nous avons eu un très bon échange avec l'ensemble des participants et nous tenons à disposition de tous nos adhérents le compte rendu complet que nous avons fait de cette soirée.

3) Salle Aglaë Moyne à Pamiers Le « Chabot » a lancé le débat L'HYDROELECTRICITE, UNE ENERGIE RENOUVELABLE, ECOLOGIQUE ?

Nous partageons au « Chabot » un constat : le grand public, élus inclus, et de nombreux membres des associations de protection de l'environnement, méconnaît profondément les impacts physiques et écologiques de l'hydroélectricité (grande et « micro »), et, dans sa majorité, il n'a accès qu'à une connaissance partielle, voire très vague, du fonctionnement des hydro systèmes d'une part, et du fonctionnement des aménagements hydrauliques d'autre part. L'image est toujours celle d'une énergie « douce », « propre », etc.

Il nous semblait nécessaire de commencer à poser ces questions. C'est donc avec trois intervenants de qualité que le débat s'est lancé :

Mr Jacques Pulou de l'association France Nature Environnement replaçait le cadre légal et les enjeux de l'état des cours d'eau et présentait le fonctionnement général de l'hydroélectricité, Mr Alexis Mercier de la société d'expertise Algerin sur la dynamique fluviale et le fonctionnement des hydro systèmes, Mr Francis Gaillou du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) sur la faune aquatique et les impacts de l'Hydro électricité sur les peuplements et les migrateurs

↑ **L'énergie propre, l'énergie écologique**, deux formes d'une même idée fautive issue d'une confusion soigneusement entretenue et diffusée par les exploitants : c'est effectivement une énergie renouvelable ; ce n'est pas une énergie propre (les fines et vases ; les vidanges et les transparences) ; Et ce n'est pas du tout une énergie écologique : elle artificialise de façon radicale et très nocive le fonctionnement hydrologique des cours d'eau avec des conséquences nettement négatives pour l'écoulement des très grandes crues, pour les nappes, pour les conditions de vie, d'alimentation et de reproduction dans les rivières.

↑ **L'hydroélectricité OU le nucléaire** : un choix mensonger. En France, l'hydroélectricité est complémentaire de la gestion de l'énergie nucléaire. C'est surtout pour cela que les « décideurs » sont tentés de soutenir de nouveaux développements de l'hydroélectricité malgré leurs impacts sur l'état des cours d'eau et le très fort niveau d'équipements des cours d'eau français (et pour ses performances en terme de rendement financier pour les « investisseurs »)

↑ **Les stockages contre la sécheresse** : dans un pays qui a la chance de posséder tant de rivières, se rend-on compte de l'indécence d'un tel argument ? ! Ces « sécheresses » ne sont que le produit des stockages qui privent les nappes d'eau et de la surconsommation d'eau douce qui se généralise, avec, en tête le type d'agriculture en vigueur (irrigation surtout des maïs). Augmenter les stockages c'est détruire le patrimoine rivière + aggraver la situation des nappes et pousser encore plus à la surconsommation. Une perversion typiquement illustrée par les accords dits « plans de soutien d'étiage » qu'on aurait pu croire bénéfiques à première vue.

↑ **La réponse nécessaire aux besoins** : doit-t-on, pourra-t-on toujours répondre (et à quel prix ?) à une croissance sans fin de la demande énergétique, largement provoquée par l'offre de consommation incessante, toujours plus diversifiée et inconséquente (multiplication des appareils-gadgets consommateurs, des biens éphémères..) ?

A-t-on le droit de confondre cela avec des besoins clairement identifiés, et notamment avec ceux des plus pauvres ? Dans les pays développés, la principale source d'énergie est dans les économies d'énergie, un champ immense à défricher.

↑ **L'électricité OU la bougie** : menace régulièrement agitée dès que l'on conteste par exemple les grandes installations de production. Forme plus grossière de l'argument précédent (« la réponse aux besoins »), qui pose en fait le même type de problème : de l'électricité, de l'eau pour faire quoi ? Il vaudrait mieux le choisir. Car notre planète ne peut pas répondre à tout. On sait que l'on butera sur des impossibilités environnementales qui nous contraindront à terme, à l'exception peut-être d'un tout petit nombre, à des reculs graves et irrémédiables.

↑ **Les emplois par « le développement »** : très, très coûteux emplois dans ces projets (que pourrait-on faire avec le même argent ?) et, de surcroît, des emplois rêvés, mais pas du tout garantis.

Et, souvent, on peut se demander pourquoi **détruire** un patrimoine pour **vendre** de l'énergie produite en excédent ? Le débat est ouvert.

4) En vrac : des nouvelles de la rivière

Enquête publique sur le projet de micro-centrale Baysselier à Pamiers

L'été n'a pas été synonyme de vacances pour le Chabot.

Beaucoup de travail sur Pamiers : après plusieurs réunions avec les riverains du foulon, quartier où se situe le projet, les riverains se sont mobilisés, 1600 pétitions signées et ont amené le conseil municipal à revenir sur sa décision de donner un avis favorable au projet. Le « Chabot » a rencontré le Maire de Pamiers qui a annoncé sa décision de revenir sur son premier avis et de rendre un avis négatif. Du coup, le Commissaire enquêteur a lui aussi rendu un avis négatif.

Reste à attendre la confirmation par la décision du Préfet.



Et de deux ! Après le projet repoussé de micro centrale Mérimé (sur le méandre de Vals) à Varilhes suite au compte rendu de l'hydrogéologue consulté par la Mairie.

Pour le projet de St Jean du Falga, nous attendons l'Enquête Publique pour 2006 (à suivre).

Pétition pour l'amendement du projet de loi sur l'eau et la protection des milieux aquatiques

Nous avons à ce jour plus de 400 signatures pour amender ce projet de loi qui revient à l'Assemblée Nationale en février 2006. Il annonce viser le nécessaire bon état écologique des eaux et des cours d'eau d'ici 10 ans, en 2015, mais, dès son « Titre 1er », les textes qui vont être soumis aux parlementaires font la part belle :

Aux kilowatts hydroélectriques produits, au détriment de la faune aquatique,

Aux usages de l'eau, au détriment de la protection des milieux et de la ressource.

C'est ainsi qu'il est prévu, entre autres gentillesse pour la rivière, de remplacer le « débit réservé », qui laisse obligatoirement à la rivière 10 % de l'eau, par un « régime réservé » modulable sur l'année en fonction des besoins énergétiques ou agricoles. Autrement dit, on laissera de l'eau à la rivière quand elle est surabondante et qu'on n'en a pas besoin et on lui en prendra beaucoup plus quand elle est rare ou qu'on peut en tirer plus de profit.

Il est prévu aussi de supprimer le classement actuel de certains cours d'eau en « Rivières Réservées » qui les protégeait de toute nouvelle exploitation hydroélectrique et de le remplacer par un nouveau classement, beaucoup plus restreint.

Côté pollutions, c'est tout aussi inquiétant : on ne parle plus du principe pollueur-payeur. Les ménages assumeront encore 82% des taxes, contre 4% pour les agriculteurs et 14% pour les industriels sans pouvoir peser sur les établissements de gestion. Si le projet n'est pas amendé, y a donc toutes les chances que les pollutions agricoles diffuses dans les zones d'agriculture intensive et de gros élevages ou industrielles, continueront à peser sur les coûts de potabilité de l'eau et à empoisonner les milieux aquatiques.

Donc à vos stylos, plus que quelques jours pour signer si ce n'est déjà fait !

Pollutions sur l'Ariège :

L'été meurtrier de 2005, les 18 et 25 juillet, 2 pollutions aux hydrocarbures sur la rivière dont celle très bien recensée d'Aubert et Duval qui a fait la Une de la Dépêche du Midi. Mais à notre connaissance rien ne change du côté justice, pas de plainte, pas de citation du procureur. Aussi nous avons décidé de prendre contact avec TOS pour déposer plainte commune sur le dossier

Aubert Duval. La pollution Colas à Varilhes qui n'a toujours pas été relevée par le procureur malgré notre signalement et l'intervention de notre avocat, commence à dater et ne peut être suivie.

Natura 2000 suit son cours :

Le Chabot participe activement aux réunions Natura qui peut représenter une chance pour notre rivière, nous y faisons de nombreuses propositions.

Lors de la dernière réunion nous y avons relancé des propositions de lagunage sur Foix Vernajoul à Labarre, un indice poisson en 1ere catégorie, un suivi spécial de la station du Chiva ... etc....

Et encore et toujours des nouvelles décharges sur l'Ariège

Combien faudra t'il de plan d'élimination des décharges pour en venir à bout.



C'est à Grépiac en Haute Garonne au bord de la rivière.

Et comme tous les ans, notre loto dans la salle des fêtes de VARILHES..... Indispensable à l'équilibre et l'indépendance financière de notre association.

Merci à tous ceux qui nous contribuent au succès de cette journée.



Enfin :

NOUS RAPPELONS QUE LA COTISATION DU CHABOT EST TOUJOURS DE 12 EUROS, (ou 15 EUROS POUR LES COUPLES, 6 EUROS POUR LES JEUNES ET SANS REVENUS), ET QU'ELLE PERMET DE FAIRE VIVRE L'ASSOCIATION POUR DEFENDRE AUX MIEUX NOTRE RIVIERE, vous pouvez l'adresser à :

**LE CHABOT
Mairie de Varilhes
09120 VARILHES**

5) dernière minute : les impressions « à chaud » de notre président lors de la table ronde à Toulouse entre les associations de protection de l'environnement et l'Agence de l'eau, avec comme sujet "Quelle eau pour 2015".

L'agence de l'eau nous annonce que la qualité de l'eau va mieux en 2004 (l'agriculture à polluée terre et eau pendant 35 ou 40 ans) sauf que dans leur rapport ils ont omis de prendre en compte les phytosanitaires...

Mais c'est pas grave, par la suite on apprend sur une carte que 33 200 personnes (entre le département de l'Ariège et de la Haute Garonne) ont été alimentées avec une eau ayant un taux de pesticides hors normes, 17 500 dans les Hautes Pyrénées dont 756 avec de l'arsenic (naturel) Ce n'est pas grave, il y a une bonne nouvelle, a peu près 200 pesticides et insecticides seront retirés du marché en 2006 sur les 500 actuels.

Je ne peux vous raconter la suite car je suis parti à 16 heures, ayant un autre rendez-vous mais j'ai pu retenir

Qu'il faudrait, on pourrait, on devrait.....

Le meilleur maintenant, le document que l'Agence de l'eau fait en partenariat avec EDF ; retenues Hydroélectriques du bassin Adour -Garonne « **La gestion des sédiments par transparences** » visible sur le site : www.eau-adour-garonne.fr

Vous pourrez lire que les transparences sont comparables à des crues, les sédiments restitués à la rivière sont globalement bien repartis et que les populations piscicoles reconstituent leur effectif après la transparence par reproductions des géniteurs.

Mais ils nous parlent pas des alevins et truitelles et certaines espèces très fragiles qui meurent après chaque transparence (vidange) et si elles étaient pratiquées chaque année comme EDF le souhaite aurait pour effet de voir disparaître totalement les souches autochtones car les écarts entre les générations se creuseront un plus chaque année jusqu'à la disparition des derniers géniteurs, sans compter le colmatage des fonds bien en aval des barrages.

Ce n'est pas grave car EDF fera des dons, comme d'habitude, pour que l'on remette des poissons élevages qui contribueront à un résultat satisfaisant après une pêche électrique.....

Ce document est une véritable mascarade et prouve que l'Agence de l'eau cautionne bien EDF pour aboutir à une véritable **Ecologie De Foire**.

Malgré ces nouvelles peu encourageantes, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Très cordialement

Jean Pierre Jenn

Attention Important :

Convocation à l'assemblée générale

L'Assemblée Générale

Se tiendra cette année

À la Mairie de Varilhes

Le vendredi 27 janvier 2006 à 21Heures